



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025
Rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents de la liste majoritaire : MM. LOMBARDO – CASCIANI – CHESTA – LATY – DELORME – LESNE – DROUARD – DUBBIOSI – FISCHER – BARLET – HATTIGER – NOSSARDI – Mmes ZEROUAL POMERO (proc. de F Guillaud) – GENET – WENZINGER – PANNEAU – GARCIA – SKYRONKA – GONZALES – MELLERIN – PIASCO – BOURJADE

Présents de la liste minoritaire : M. DEBEIRE (proc. de S Balzan) – Mme FECOURT (proc. de S BOINNARD BERNA)

Présence de M. Saulnier (Directeur Général des Services) et Mme Simoes (Cabinet du Maire) – MM. BERARD et EMPHOUX de la CASA

Présence de la correspondante de Nice Matin

Environ 80 personnes dans le public

Lecture de l'ordre du jour par M. le Maire : en priorité une information relative à un projet de motion du conseil municipal contre l'implantation d'un restaurant fast food et je remercie toutes les personnes présentes, restons soudés, nous avons besoin de vous ; c'est aujourd'hui un moment important pour notre commune.

Désignation de la secrétaire de séance : 2 candidates : Mme Genet (proposée par M. le Maire) et Mme Fécourt

Mme Genet est élue secrétaire de séance à la majorité.

M. le maire : je reviens sur ce qui nous embête depuis plusieurs jours, en disant que la commune n'est pas le dernier kilomètre de l'Etat, c'est le premier kilomètre. Je vous remercie tous d'être ici ce soir pour en témoigner. Je suis heureux du soutien de l'opinion publique. L'addition, la modélisation, c'est aussi se faire respecter, ce dont nous avons besoin par les temps qui courent. Je suis maire, donc agent de l'Etat, dans l'obligation de respecter des règles qui sont imposées par la loi et seule l'opinion publique, seule la mobilisation peut influencer les pouvoirs publics.

Grâce à vous, j'ai bon espoir que nous aurons la liberté de choisir notre destin, c'est-à-dire notre destin pour la commune du Rouret, autre que celui qui nous est proposé par l'installation d'un restaurant fast food sur le territoire communal.

Je vous dis à toutes et tous, et vous êtes venus nombreux ce soir, restons soudés et j'espère que l'opposition va se souder à nous pour justement travailler au refus permanent et systématique de ce restaurant fast food à proximité du collège. I

I y a eu aujourd'hui, je ne vais pas m'éterniser sur le sujet parce que le 16, il y aura une autre réunion. France 3 est venu pour évoquer le sujet, j'ai été interrogé aujourd'hui, j'ai fait part de mon refus ferme et définitif. Un micro trottoir a été réalisé sur le terrain, ils sont allés au collège. Cela doit passer ce soir sur France 3 aux environs de 19 h 15/19 h 30 m'ont-ils dit.



C'est tout ce que je pouvais en dire, cette motion concernera bien sûr le permis de construire déposé pour cet établissement de type fast food qui sera formellement présentée et cette motion sera soumise au vote du conseil municipal lors de la séance du 16 octobre prochain.

C'est tout ce que j'ai à vous dire sur ce sujet. Je rajoute simplement que nous sommes heureux de vous voir soudés autour de nous pour influencer cet avenir qui ne nous convient pas du tout, dans le sens où, vous savez tous que nous avons toujours orienté cette commune vers des choses qui nous plaisent, à savoir l'alimentation biologique, la création de la maison du terroir avec le regroupement des agriculteurs, nous avons accueilli un Biocoop, nous aimons l'authenticité, les produits locaux, nous aimons tout cela et je ne peux pas aujourd'hui en tant que représentant et agent de l'Etat, c'est la fonction de maire, cibler une marque plutôt qu'une autre. Je dirai simplement restauration fast food à rejeter en bloc, c'est en tous les cas, à l'unanimité ce que ressentent l'ensemble des élus qui m'entourent ce soir et vous toutes et tous qui êtes venus ici en force d'opinion publique pour faire respecter cette commune du Rouret que vous aimez et que nous aimons tout autant.

M. le maire veut passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025.

Mme Fécourt demande la parole. Je voudrai aussi remercier tout le public qui s'est mobilisé ce soir et même ceux qui n'ont pas pu venir. On aimerait tous avoir un peu plus d'informations. Le permis de construire a été déposé le 23 juin 2025 en mairie. L'instruction est peut-être bientôt close. Est-ce que vous avez une date butoir pour valider le permis ou le refuser ?

M. le maire : Je viens de vous dire que le 16 octobre on pourra débattre de tout cela. En revanche, parce que nous sommes transparents et parce que j'ai envie, tout autant que vous, d'informer le public, la date butoir est le 23 novembre 2025.

Pour autant et jusqu'à présent avec les échanges fructueux ou infructueux que nous avons avec le promoteur et avec les recherches qui sont faites au sein de notre service d'urbanisme pour trouver la faille du refus du permis de construire, notre espoir est de pouvoir refuser dans un premier temps. C'est plus qu'un espoir, c'est une détermination. Refuser ce permis, je ne vous cache pas puisque vous voulez en savoir plus, que le promoteur ou le constructeur et ce n'est pas Mc Do, a dit, « Moi, j'emmènerai l'affaire devant le Tribunal Administratif.

Je rappelle simplement et on va s'arrêter là-dessus que si on va au tribunal administratif, il n'est pas sûr qu'il ne soit pas fait des demandes indemnitaires à la commune sur le temps qui serait perdu. On a donc besoin d'avoir un refus largement motivé, largement appuyé sur des arguments bien pesés, bien organisés qui reprendront divers paramètres.

Mme Fécourt : est-ce que l'avocat de la commune a un espoir ?

M. le maire : je ne vais pas vous répéter inlassablement, la voie du droit est très étroite mais elle n'est pas impossible. On s'est déjà battus à plusieurs reprises, et l'exemple est récent contre les d'abord 130, puis 125 puis 110 logements sociaux qui devaient être construits à proximité du collège sur la commune voisine de Châteauneuf. Par trois fois, nous avons gagné. L'espoir ou le désir, la volonté c'est de mener le même combat concernant ce sujet avec l'espoir d'y réussir.

Mme Fécourt : est-ce qu'on peut participer à la rédaction de la motion ?

M. le Maire : oui, vous pourrez en tous les cas, lors de la réunion du 16, rajouter des éléments si la note de synthèse qui vous est adressée, vous paraît insuffisante. Bien sûr. On est là pour empêcher personne.



Nous avons comme arme essentielle le non respect du PLU. Si celui-ci n'est pas respecté, alors là on est tranquilles. En revanche, cela n'interdit pas le promoteur ou le constructeur d'aller au tribunal administratif. Cela ne lui interdit pas de redéposer un nouveau permis de construire en corrigeant l'erreur édifiée par la remarque qu'on lui aura faite. Tout ce que nous avons en possibilité, c'est les règles de sécurité, d'intégration parce qu'un maire n'a pas le pouvoir de juger ; la liberté d'entreprendre existe dans ce pays comme dans beaucoup de pays et le maire de quelque commune qui soit n'a pas le pouvoir de choisir ou refuser une activité. Vous allez devoir, comme nous, lutter et nous comptons sur tous les gens qui sont là ce soir pour que l'opinion publique influence le résultat et que ce village soit respecté comme nous l'avons toujours respecté et que nous menons des combats toujours vers la qualité, vers l'envie de faire du Rouret quelque chose qui ressemble aux différentes personnalités des conseils municipaux que j'ai eu l'honneur de conduire tout au long de ces décennies et chacun est bien d'accord aujourd'hui pour dire « ce village se développe harmonieusement et qu'on n'a pas du tout envie de le déstabiliser ». est-ce que j'ai répondu ?

Une personne dans le public : M. le maire ?

M. le maire : je ne vais pas donner la parole au public, le 16 peut-être. Sinon vous nous envoyez un mot si vous avez une bonne idée. Toutes les bonnes idées qui nous seront adressées par courrier, mail seront traitées et s'il y a une bonne idée, on pourra la prendre et on s'en servira à des fins de démobilisation de ce projet. Je rappelle que c'est un terrain privé porté par un constructeur privé et que notre espoir est que cela n'arrive pas. Cela ne correspond pas à quelque chose que nous souhaitons, donc nous nous battons avec nos armes, les armes du droit, parce que je ne peux pas sortir de la légalité. Je ne peux pas cibler quelqu'un au faciès, il n'y a pas de dictature possible en pareil cas.

Mme Fécourt tente une dernière question : est-ce qu'il serait possible d'acheter le terrain ?

M. le maire : c'est déjà une proposition que j'ai faite ce vendredi dernier au promoteur. Voici sa réponse : M. le maire, vous n'avez plus le droit de préemption et pour cause, aujourd'hui c'est le préfet, comme nous sommes en carence de logements à caractère social malgré le fait qu'on en réalise régulièrement, c'est le préfet qui délivre le droit de préemption ou pas. Il s'est désintéressé du système. Nous l'avons reçu. L'acquéreur du terrain est aujourd'hui détenteur d'une possibilité d'acquisition. Ensuite je lui ai dit : moi, je suis prêt à, la commune moyennant et j'ai chargé immédiatement le directeur général des services et pour ça, cela demandera l'assentiment de l'ensemble des élus du conseil municipal et de vous-mêmes, qu'on endette la commune au-delà de l'endettement actuel avec peut-être un organisme qui sera prêteur pour acquérir. Je ne vais pas délivrer aujourd'hui le montant de la vente, je suis parfaitement au courant. Il y a ce soir le propriétaire du terrain dans la salle, je n'ai pas du tout envie de dévoiler ce qu'il a négocié avec son acquéreur. En revanche, le promoteur m'a répondu : « M. le maire, il y aura le prix du terrain plus tous les débours que j'ai faits actuellement. » M. le maire lui a rétorqué : Pourquoi pas, on a des idées, on peut faire autre chose. Le promoteur a continué : le terrain d'à côté peut tout aussi bien accueillir un restaurant fast food, alors, vous ne pouvez pas travailler en défensive perpétuellement comme cela. M. le maire : écoutez, ce n'est pas le cas. On l'aura peut-être refroidi, peut-être qu'on l'aura empêché une première fois et que cela va en faire réfléchir d'autres. Il a terminé son propos en disant « on verra bien qui boira le champagne à la fin ! ». J'espère que ce sera nous ! Je suis devant un événement inattendu, complexe et j'ai besoin de vous toutes et tous à mes côtés pour justement vous dire « restons soudés, restez mobilisés parce que ce que vous avez fait, cette pétition qui est apparue m'est venue en aide, est venue en aide au conseil municipal.

Maintenant, si vous le permettez, on poursuit le conseil municipal et si vous voulez rester, vous pouvez.

Approbation du PV : Le PV est approuvé à l'unanimité.